

ARRETE DU MAIRE n°16/2025

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION Fermeture de la Route de la Mutte Lieu-dit Le Perret

Nous, Eric FAURE, Maire de BERZÉ-LA-VILLE,
Vu le Code de la Route et notamment l'article T.225,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.26-15 du Code Pénal,
Vu l'arrêté interministériel du 8 octobre 1963 portant réglementation sur la circulation,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la demande datant du 12 mars 2025, de l'entreprise PETAVIT, concernant des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de reprise des branchements, situés Route de la Mutte au hameau Le Perret ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fermer la route à la circulation Route de la Mutte au hameau Le Perret,

A R R E T O N S

Article 1 : A compter du lundi 17 mars 2025, la route sera fermée à la circulation en raison des travaux sur la voirie communale et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : La circulation ainsi que le stationnement des véhicules légers et des poids lourds seront interdits au droit du chantier.

Article 3 : Les panneaux de signalisation et de déviation seront mis en place par l'entreprise PETAVIT – 113 ZA Le Verdier – 71960 LA ROCHE VINEUSE qui veillera à l'application et au respect des conditions de sécurité.

Article 4 : - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de MACON,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de PIERRECLOS,
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise PETAVIT,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BERZÉ-LA-VILLE,
Le 13 mars 2025.

Le Maire, Eric FAURE.

